Décision n° 2026-11-07
(DRH)

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L954-2,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

DECIDE :

Article 1

Une prime de 250€ bruts sera versée à l'ensemble des personnels titulaires, personnels titulaires stagiaires et personnels contractuels exerçant leur activité principale au sein de l'université Toulouse Capitole sous réserve d'être en position d'activité ou sous contrat de droit public à la date du 30 septembre 2026.

Cette prime, au-delà de l'activité ordinaire, a pour but de reconnaître l'investissement des personnels dans leurs missions de service public au cours d'une année de profonde transformation institutionnelle. La publication du décret portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, ainsi que le projet d'EPE sont les traductions concrètes de la contribution collective à la nouvelle feuille de route de l'établissement.

Article 2

La période d'observation du surcroît d'activité s'étend du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026. Les indicateurs observables de la période sont les suivants :

- tenue des calendriers de la transformation institutionnelle tels que définis par la tutelle et la déclinaison opérationnelle validée par les instances de l'université ;
- mise en place des nouvelles instances ;
- assurer la continuité du service dans ce contexte d'activités supplémentaires conséquentes impactant l'ensemble de l'établissement.

Article 3

Le versement de cette prime sera effectué en paye de décembre 2026.
Les montants globaux versés figurent en annexe à la présente décision.

Article 4

Exceptionnellement, cette prime n'est pas soumise aux montants maximaux attribuables à un agent dans le cadre des dispositifs d'intéressement pris au titre de l'article L954-2 du code de l'éducation qui ont été fixés par l'université.

Fait à Toulouse, le 06/11/2026

Hugues KENFACK,
président

Annexe

	Nombre d'agent	Montant primes à verser
BIATSS TITULAIRES	**366**	**91 500 €**
ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	56	14 000 €
ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP	25	6 250 €
ADJOINT TECHNIQUE DES ETAB.ENS.	1	250 €
ADMINISTRATEUR EN ES ET RECHERCHE	2	500 €
AGENT COMPTABLE EPSCP	1	250 €
ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION	22	5 500 €
ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	14	3 500 €
BIBLIOTHECAIRE	9	2 250 €
BIBLIOTHECAIRE ASSISTANT SPECIALISE	23	5 750 €
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES (1992)	13	3 250 €
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	1	250 €
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES EPSCP	1	250 €
INGENIEUR DE RECHERCHE RF	15	3 750 €
INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)	77	19 250 €
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	18	4 500 €
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	16	4 000 €
TECHNICIEN D'ART	1	250 €
TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	71	17 750 €
BIATSS CONTRACTUELS	**261**	**65 250 €**
ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	92	23 000 €
ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION	26	6 500 €
BIBLIOTHECAIRE	1	250 €
BIBLIOTHECAIRE ASSISTANT SPECIALISE	3	750 €
INGENIEUR DE RECHERCHE RF	3	750 €
INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)	58	14 500 €
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	4	1 000 €
TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	74	18 500 €
ENSEIGNANTS TITULAIRES	**309**	**77 250 €**
MAITRE DE CONFERENCES	138	34 500 €
PROFESSEUR AGREGE	26	6 500 €
PROFESSEUR CERTIFIE	21	5 250 €
PROFESSEUR DE L'ENSAM	1	250 €
PROFESSEUR D'EPS	6	1 500 €
PROFESSEUR DES UNIVERSITES	117	29 250 €
ENSEIGNANTS CONTRACTUELS	**210**	**52 500 €**
ATER	3	750 €
ATER MI-TEMPS	28	7 000 €
CONTRACTUEL CHERCHEUR LRU	18	4 500 €
CONTRACTUEL ENSEIGNANT CHERCHEUR LRU	36	9 000 €
CONTRACTUEL ENSEIGNANT LRU	30	7 500 €
CPJ EMPLOI TIT. CORPS PROFESSEUR	3	750 €
DOCTORANT EPES/EP RECHERCHE SANS ENSEIGNEMENT	79	19 750 €
MAÎTRE LANGUE ÉTRANGÈRE À TITRE PERSONNEL	2	500 €
MAITRE DE CONFERENCES	10	2 500 €
PROFESSEUR CERTIFIE	1	250 €
ENSEIGNANTS VACATAIRES (EPE)	**48**	**12 000 €**
Total général	**1194**	**298 500 €**